



# PRIME COMMUNALE À L'ACHAT D'UN FÛT À COMPOST

(fût à compost et lombricomposteur)

**La Commune vous offre une prime de 50 % de la facture d'achat, avec un maximum de 25 €**

## Conditions d'octroi :

- Être domicilié à Rixensart au moment de la demande
- Le prix du fut à compost ne peut être inférieur à 20 € et doit être utilisé sur le territoire de la Commune
- Une seule prime accordée par ménage

## En pratique :

Pour bénéficier de la prime, renvoyez le formulaire complété au Service Environnement accompagné des documents suivants :

- Une copie de la facture d'achat reprenant l'intitulé de l'achat et son prix
- Une copie de l'attestation de composition du ménage

**Suivez  
nos formations  
sur le compostage**

[www.rixensart.be/vivre-a-rixensart/rixensart-zero-dechet](http://www.rixensart.be/vivre-a-rixensart/rixensart-zero-dechet)

**Service Environnement**

Colline du Glain 33 - 1330 Rixensart

02/634 35 78 - [environnement@rixensart.be](mailto:environnement@rixensart.be)



Complétez le formulaire en ligne :  
[www.rixensart.guichet-citoyen.be](http://www.rixensart.guichet-citoyen.be)

## FORMULAIRE DE DEMANDE

**Nom & Prénom :**

**N° du registre national :**

**Adresse :**

**E-mail ou tél :**

**Numéro de compte bancaire :**  
**BE**

**Montant total de la facture :**  
Copie de la facture en pièce jointe obligatoire

**Date et signature**

Prime octroyée dans la limite des crédits disponibles et en fonction de l'ordre d'arrivée de la demande | La date de la facture ne peut pas être antérieure à 3 mois au moment de la demande.